

Pages de Journal

Gérard Parizeau

Volume 56, numéro 4, 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104675ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104675ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Parizeau, G. (1989). Pages de Journal. *Assurances*, 56(4), 656–663.
<https://doi.org/10.7202/1104675ar>

Pages de Journal

par

Gérard Parizeau

23 mai 1985

656

On consacre une colonne à la Société royale du Canada, dans un quotidien de Montréal. Pour une fois qu'on en parle un peu longuement dans *La Presse*, on s'en moque. Et cependant, on donne à la Société des travaux valables, à côté de textes qui, sortis du milieu, peuvent prêter à sourire, sinon à rire. On le fait de façon assez drôle ; mais la Société mérite-t-elle ces quolibets ? Elle groupe un nombre considérable de scientifiques et un nombre moindre de sociologues, d'historiens et d'écrivains en général : toutes gens qui considèrent la vie sous son aspect le plus sérieux, généralement. Parfois, ils prêtent peut-être le flanc à la critique ou à la moquerie mais, dans l'ensemble, ils sont des esprits remarquables, ayant peut-être trop tendance à se spécialiser, cependant.

Dans une société libre, on ne peut que rire, si la moquerie est justifiée. Il faut laisser dire et, peut-être, profiter de la leçon.

Disons que, tout en étant d'une scrupuleuse honnêteté, certains d'entre nous ne sont pas toujours rigolos. Mais peuvent-ils l'être ? N'a-t-on pas reproché récemment au professeur Stephen Leacock de ne pas avoir été sérieux dans son enseignement ! Il l'était, mais à sa façon, c'est-à-dire en mêlant précisions et humour. Bien peu de gens peuvent agir ainsi.

3 juin

La réunion de la Société royale du Canada a eu lieu ce matin à l'Université de Montréal. On y a discuté de la Charte des droits au Canada, sous la présidence de M. Yvon Beaulne qui, pendant longtemps, a été membre de la Commission des droits de l'homme à Genève. Le doyen Gérald Beaudoin d'Ottawa a présenté quelques aspects de la Charte. En l'écoutant, je me disais : « Quelle source abondante de procès, il y a dans ces clauses mûrement réfléchies et pourtant rédigées avec un soin extrême ! » Si c'est la plus belle confir-

mation des droits de l'individu, c'est aussi la porte ouverte à bien des interprétations. Déjà, nous a dit M. Beaudoin, la récolte est abondante et variée. Je n'ai pas osé lui demander ce qu'on dirait à ces dames du trottoir ou du bon accueil, quand elles feraient valoir leurs droits à pratiquer le plus vieux métier du monde. On leur refusera l'accès au tribunal, sans doute, sous prétexte d'immoralité. Peut-être, mais. . . Et, dans un domaine beaucoup plus récent, comment va-t-on pouvoir refuser l'accès aux corps professionnels à des gens qui n'ont pas subi les examens exigibles par le groupe, mais qui en ont passé d'autres de portée équivalente ? La question ne se pose-t-elle pas déjà ?

657

Il faut noter cette pensée de George Ignatieff, dans ses *Mémoires* : “. . . *It was Chamberlain and his upper colleagues whose incompetence brought Britain to the verge of disaster. Nevertheless, British authorities went on placing unquestioning faith in traitors such as Philby, MacLean and Blunt whose impeccable family and school credentials provided a perfect camouflage for their subversive activities.*”⁽¹⁾

Dans son livre, le mémorialiste juge ainsi un milieu que sir Vincent Massey admirait aveuglément, mais que, lui, ne veut admirer que pour ses qualités propres. Assez curieusement, autant il avait de restrictions en parlant de sir Vincent Massey, autant il admirait lady Massey pour son esprit, son dévouement et son intelligence. Il connaissait bien sir Vincent, puisqu'il avait été son secrétaire.

On *réhabilite* un criminel, mais on *réadapte* un infirme à la vie de tous les jours. Un peu dédaigneusement, l'autre soir à la télévision, un spécialiste avait d'abord employé le premier mot pour décrire les remarquables travaux qu'il a faits auprès des paraplégiques. Puis, il s'est corrigé en disant avec un sourire : « Des collègues m'ont fait observer que le mot était impropre ». Il est curieux que, de lui-même, le grand bonhomme qu'il a été n'ait pas fait la différence. Et cependant, elle est importante.

⁽¹⁾*The making of a peace monger.* University of Toronto Press, p. 64.

658

Je lis avec grand plaisir ces *Mémoires*, de George Ignatieff. J'y trouve, par exemple, entre autres anecdotes, cette réponse du général McNaughton – officier canadien brusque et pour qui la diplomatie consistait souvent à dire brutalement ce qu'il pensait. Il était, note M. Ignatieff, un excellent physicien, à qui on avait confié le soin de représenter le Canada à la Commission conjointe de l'énergie atomique, à Washington, après Hiroshima. Parmi les commissaires présents, il y avait un Russe qui agaçait le général. Pourquoi lui a-t-on demandé, à un moment donné, quelles pommes il aimait manger, à un moment où la conversation traînait ? Il répondit : « *La red McIntosh et la Northern spies* ». Un ange passa, note Ignatieff ; on parla d'autre chose. C'était vers le moment de l'affaire Kravchenko. Molotov présent ne pouvait aimer cette allusion à l'espionnage en Amérique du Nord.

Du général McNaughton, je veux rappeler autre chose. À une réunion de la Société royale du Canada, il avait exprimé son opinion sur l'opportunité de louer nos réserves d'eau à nos voisins du Sud. « Ne faites jamais cela, avait-il dit, croyez-en mon expérience : vos réserves d'eau, vous ne les reverrez jamais, une fois qu'elles auront été afferméées ». Comme l'on sait, le projet est vaste : il s'agirait d'orienter lacs et rivières vers les États-Unis. Idée farfelue ? Peut-être, mais elle sera reprise périodiquement jusqu'au jour où l'on ne craindra pas d'élever un barrage entre la Baie James et la Baie d'Hudson, afin de faire de la première un réservoir d'eau douce alimenté par les rivières du Grand Nord.



A été très curieuse cette cérémonie de la confirmation des enfants à Notre-Dame-de-Grâce. D'abord, le cadre. On a fait disparaître des murs et du plafond les affreuses fresques dues à un quelconque badigeonneur italien ; on n'a laissé dans la chapelle attenante que la fresque du père Couturier, venu à Montréal au début de la dernière guerre. À l'orgue, il y avait Doyon, organiste aveugle qui tient l'orgue depuis une quarantaine d'années. Dans le chœur, entouré de moines dominicains, était l'évêque, Mgr Saint-Antoine, crosse en main et accompagné du curé. Tous deux reçoivent les enfants de la paroisse pour la confirmation. La cérémonie est très simple et moins longue qu'autrefois. Nous sommes là, Germaine et moi, à cause de Jean-Michel, fils de Monique et de Robert.

Il y a dans l'église une véritable tour de Babel, très caractéristique de l'immigration des dernières années, chez les enfants confirmés. Les noms vont de Zaïda Spee à Alexandra Kim Petraki, de Angel-Luis, d'Isabelle à Bruto Rundello. Sur une soixantaine d'enfants, une bonne moitié est née à l'extérieur. Il y a des blancs, mais aussi des noirs, des jaunes et des bruns, venus d'un peu partout avec les réfugiés qui essaient de s'adapter ; l'église et l'école rendant le processus plus facile. Il est vrai qu'on n'est pas devant des mahométans pour qui, comme en France, l'assimilation est beaucoup plus ardue. Il y a là un exemple des effets de la Loi 101 si décriée par les Anglo-saxons qui la craignent, parce qu'elle empêchera, à la longue, la lente assimilation à quoi l'on tend depuis la Cession.

659

La Loi est-elle inconstitutionnelle ? C'est la Cour suprême du Canada qui en décidera. On apprendra un peu plus tard que les frais encourus par la poursuite seront soldés par la province ; celle-ci payant plus cher les avocats chargés de la poursuite que ceux qui prennent la défense de la loi provinciale. Quand la chose sera connue, elle entraînera de vives protestations, sans doute.



Assez curieusement, le recrutement de la Société royale du Canada change, comme aussi le programme des réunions, avec les comités chargés de le déterminer d'année en année.

Dans l'ensemble, l'esprit n'est plus le même. Nous devons être une quarantaine, suivant les intentions du marquis de Lorne et des premiers membres de la section I. Devenu l'*Académie des lettres et des sciences humaines*, le groupe compte quelque cent trente-cinq membres. L'esprit et l'orientation ne peuvent évidemment pas être les mêmes. Les sujets mis à l'étude à nos réunions varient suivant le président et ses orientations. Depuis quelques années, les sciences sociales ont fait l'objet d'études réparties entre un certain nombre de conférenciers ; cela a entraîné une spécialisation valable, mais nécessairement assez étroite.

5 juin

Dans un article fort intéressant, M^{me} Solange Chaput-Rolland note ceci : « Le gouvernement central et les gouvernements provinciaux possèdent chacun une autorité autonome, de sorte qu'aucun

des deux ordres ou niveaux de gouvernement n'est juridiquement ou politiquement subordonné à l'autre ». Les commissaires du rapport Pépin-Robarts ont précisé, je crois : « La notion de non-subordination est une composante essentielle du principe fédéral ». Mais comment peut-on concilier cette règle avec le droit pour le gouvernement fédéral, suivant la loi de 1867, de rendre nulle et non avenue une loi provinciale ? Je sais qu'on ne l'a pas appliqué depuis maintes années, mais il existe.

660 J'aurais dû poser la question au doyen Gérald Beaudoin, mais j'admets en toute simplicité qu'elle ne m'est venue qu'à la lecture de l'article de notre amie, dans *Les Cahiers de droit* de mars 1985, que je viens de recevoir.

8 juin

J'ai assisté aux funérailles de M^e Lucien Tremblay, à l'église Notre-Dame. Il y avait là des représentants des divers barreaux, de l'université et de nombreux juges venus rendre hommage à leur collègue. Car si Monsieur Tremblay était à sa retraite, il avait été le juge en chef de la Cour d'appel. Chose assez extraordinaire à l'époque, me disait Jean-Jacques Lefebvre, il avait été un des rares avocats à passer directement de la pratique du droit à la Cour d'appel, avant d'en devenir le chef, deux ans plus tard. Il était fort apprécié pour son sens de l'équité, ses connaissances juridiques et son grand bon sens.

Je le connaissais pour avoir déjeuné à ses côtés au Cercle de la Place d'Armes, durant de nombreuses années. Nous nous y rencontrions presque tous les midis. J'aimais en lui sa grande expérience des choses et des gens, son extrême politesse, d'où il ne sortait qu'exceptionnellement. L'affaire *Coffin*, par exemple, lui faisait perdre sa sérénité. Je l'abordai un jour devant lui et je me jurai, mais un peu tard, de ne plus y faire allusion, non plus qu'à Jacques Hébert, devenu sénateur depuis, grâce à l'amitié de Monsieur Trudeau et à ses qualités de coeur et d'esprit.

Jeune, Monsieur Tremblay avait été formé chez les Franciscains. C'est de là qu'il est parti pour réussir pleinement une carrière d'avocat puis de magistrat, qui l'a conduit à la Chancellerie de l'Uni-

versité de Montréal ; auparavant, à titre de juge en chef de la Cour d'appel, il avait été le second personnage de la province.



M. Lucien Tremblay aurait pu être non un quelconque franciscain, mais un grand sujet de sa communauté, s'il ne s'était convaincu, vers la fin de son séjour au couvent, qu'il n'était pas fait pour entrer en religion. Il eut le courage de quitter la communauté, après s'être rendu compte que son avenir était dans le monde. Il a réussi une grande carrière ; il a fondé une famille et, somme toute, il a joué un rôle qui l'a rendu heureux, tandis que moine, il n'aurait pas été à sa place.

661

C'est ce à quoi je pensais en voyant passer devant moi le cercueil, monté sur un chariot poussé par les quatre croque-morts habituels, qui remontaient l'allée centrale de l'église Notre-Dame sous la direction du maître de cérémonie, aux éclats des grandes orgues.



Je viens de finir la lecture des mémoires de George Ignatieff. J'en garde un souvenir bien agréable, mais aussi une certaine gêne : combien nous, les francophones, avons joué un rôle bien mince dans les affaires de l'État, à Ottawa ! Si, à trois ou quatre reprises, le mémorialiste mentionne le nom d'un Canadien français, il passe vite à autre chose. Cela me rappelle le titre de l'*Ottawa Citizen*, quand M. Édouard Montpetit fut nommé représentant du Canada à la conférence de Gênes, en 1922 : *The Unknown Mr. Montpetit*, avait-on écrit. Et cependant, parmi les gens du Québec, quel prestige il avait ! Je l'ai accompagné à Gênes, puis à La Haye, en 1922. Pour moi, quelle source d'enrichissement ce fut que ces quatre mois passés à côté de ce que l'Occident comptait de plus célèbre, en face de la Russie et de l'Allemagne, ces ennemis d'hier et de demain.

Par ailleurs, sous M. Pierre Trudeau, le régime a changé bien des choses, il est vrai. À tel point qu'à tort ou à raison, on a parlé de *French Power*.



La réunion annuelle de la Société royale du Canada s'est terminée il y a quelques jours. Le prochain congrès aura lieu à Winnipeg.

Je crois que je n'irai pas, car je me sens devenu étranger à un groupe que j'aimais lorsque mes amis y avaient la préséance. Ma demi-surdit  me donne l'impression d' tre tr s loin de tous. De plus, le voyage me fatigue, comme aussi d' tre log  dans des maisons d' tudiants dont les murs semblent en carton-p te.

662 Je le regrette car, pour moi, la Soci t  royale du Canada a  t  une occasion int ressante de rencontrer mes coll gues de Qu bec, en particulier. Ce fut une source d'enrichissement, puisque chaque ann e, je me faisais un devoir d'apporter un chapitre nouveau   ce livre qui, apr s dix ans, est devenu *La Soci t  canadienne-fran aise au dix-neuvi me si cle*.

11 juin

L' glise du G su de Montr al vient d' tre restaur e. Il est heureux que les J suites aient chang  d'avis, car ils se pr paraient   la d moler, sous le pr texte qu'elle  tait tr s ab im e et qu'elle ne remplissait plus la fonction qu'originellement Monseigneur Bourget lui avait assign e, au retour des J suites   Montr al, apr s 1842. L' glise date de 1865. Elle ne serait que par l' ge un monument historique   conserver, si elle n'avait pas eu son existence propre   c t  du coll ge Sainte-Marie, d moli depuis quelques ann es. Je me rappelle mon indignation quand j'appris que nos vieux ma tres  taient pr ts   tout raser pour mieux vendre le terrain, apr s l' largissement du boulevard Dorchester. J'avais  crit alors au sup rieur de la Soci t  pour protester contre la disparition de l' glise, un des rares monuments religieux valables   Montr al. Je crois que le p re n'a pas aim  ma lettre, mais de toute mani re, l'immeuble est rest  et on vient de le sortir de sa crasse plus que centenaire. Bravo !

On avait demand    mon fr re Marcel d' crire ce qu'il pensait du temple et de ses fresques. Je me rappelle ses h sitations et les formules prudentes dont il avait entour  son opinion pour ne pas trop souligner les faiblesses de l'oeuvre. Ce que nos ma tres n'avaient sans doute pas trop aim . Mais de Marcel, ils savaient qu'il ne fallait pas s'attendre   autre chose qu'  une grande franchise, tant il avait de respect pour son art. C'est   lui qu'on s'est adress , sans trop le dire, pour restaurer la salle du G su, o  l'on donnait du th  tre fort vivant et achaland . Je me rappelle y avoir entendu *L'Apollon de*

Béloc, de Giraudoux et d'autres pièces d'un théâtre vigoureux et bien plaisant.



À ce moment-là, Germaine et moi, sans être mondains, nous suivions le mouvement d'assez près. C'est ainsi que nous étions allés entendre André Malraux, au cours de la guerre d'Espagne. Il était de passage à Montréal pour ramasser des fonds destinés aux ambulances des troupes communistes, engagées contre celles de Franco. Dans les dernières pages de son livre *La Détresse et l'Enchantement*, Gabrielle Roy a écrit qu'on n'a pas laissé parler Malraux, à Montréal. C'est inexact, car nous étions au *People's Forum*, Germaine et moi, comme je l'ai écrit ailleurs. Nous nous rappelons avec beaucoup de plaisir le Malraux que nous avons entendu alors, bien loin de celui qui a fait l'éloge emphatique de Jean Moulin au moment où l'on a transporté son corps au Panthéon, longtemps plus tard.

663

J'ai beaucoup aimé le livre de Gabrielle Roy, plein de détails savoureux sur une vie qui n'a pas été toujours heureuse, mais à travers laquelle elle est passée avec une extraordinaire ténacité. Ses souvenirs sont vivants. Je pense que c'est un de ses meilleurs livres, en mettant de côté *Bonheur d'occasion* et *La Petite Poule d'eau*, dont on a fait une bien belle édition, illustrée de gravures de Jean-Paul Lemieux.



Nous avons entendu ***, l'autre soir, à la télévision. Il n'a guère changé. Il a eu l'intelligence de ne pas modifier sa manière de chanter. Il reste l'homme très simple qui sait quelles sont ses limites et qui ne les dépasse pas. Quel plaisir de l'écouter en songeant aux folies de Diane Dufresne qui, elle, ne résistera sûrement pas au temps, à moins qu'elle ne change sa manière de faire ; ce qui n'est pas impossible quand elle sentira que ses cris et ses contorsions ont cessé de plaire. Elle aurait une voix bien agréable si elle ne la forçait pas, trop souvent. Je sais qu'en écrivant cela, je vais à contre-courant, mais pourquoi pas ?

Parmi les meilleurs de nos chansonniers, il y a Félix Leclerc. J'aime la chaleur de sa voix, qui fait valoir la qualité de ses textes.